

# Le **Tout** *est* **Ain**

Tout en Ain numéro 4 - Janvier 2012





# Contournement Entre colère et

*Cette année 2011 aura été, et vous l'aurez remarqué, un temps fort dans le long cheminement de ce dossier ! Rappelons que nous nous sommes imposés par une communication constante de vous tenir informés, de vous mobiliser, de vous faire partager nos inquiétudes et finalement notre écœurement face à l'incompréhension et au mépris de l'Etat.*

## Un tracé alternatif

Dès le début de cette année, la solidarité des communes impactées s'est naturellement manifestée, en débouchant sur le financement d'une étude de faisabilité d'un tracé alternatif passant par la Plaine de l'Ain. Cette étude eut le mérite de lever les incertitudes sur ce que nous savions déjà !

OUI ! Il existe bien un tracé alternatif plus court, moins cher de 200 millions d'euros, moins impactant pour les populations et les zones naturelles et structurant pour notre territoire de la Plaine de l'Ain. Il fallait par conséquent une écoute, une attitude responsable de RFF et de l'Etat pour remettre à plat ce dossier très mal engagé depuis 2005.

C'était tout le sens de notre démarche qui se voulait pragmatique, constructive, ne niant pas les nécessités de désengorger le nœud ferroviaire lyonnais !

Pas moins de quatre grandes réunions publiques organisées courant avril 2011 et couvertes par la presse locale et régionale, ont permis aux élus et aux parlementaires de proposer et de débattre avec la population des avantages et aussi des inconvénients de ce tracé alternatif.

**200 millions  
d'euros  
d'économie  
ignorés  
par l'Etat**

## L'enquête publique

L'enquête préalable à la déclaration d'utilité publique du 26 avril au 3 juin a donné lieu à une mobilisation générale de vos élus, renforcée par l'aide efficace de certains d'entre vous qui ont bien voulu s'impliquer dans ce combat. Il convient ici de se réjouir de la très forte participation des habitants de notre commune avec près de 1000 interventions représentant ainsi plus du tiers de la population de Villieu Loyes Mollon ; soyez-en sincèrement remerciés !

La commission d'enquête a rendu, dès septembre 2011, dans la précipitation, un avis favorable au projet, assorti de cinq réserves et 18 recommandations dont deux concernent le hameau du Buchin.

Disons le sans détour ! C'est avec consternation et écœurement que nous avons pris connaissance de l'avis de la commission sur les points noirs du projet maintes fois soulevés et étudiés dans le cadre des réunions de concertation avec RFF.

- proposer de réduire les emprises au sol et par conséquent la hauteur des merlons puis compenser l'augmentation des nuisances sonores par la mise en œuvre de protections de façade d'un unique lotissement est un non-sens. Cela revient à augmenter globalement le bruit ambiant sur tout le hameau du Buchin.



Photo : La Cotière

# ferroviaire (CFAL) détermination !

- proposer d'acquiescer la première habitation, proche de l'autoroute A42, sans même évoquer d'autres solutions comme le déplacement du pont enjambant l'A42 ou la création d'une couverture phonique pourtant étudiée par RFF, relève de la malhonnêteté intellectuelle!

La commission d'enquête s'est bien gardée de répondre aux interrogations liées aux autorisations préfectorales de construction du lotissement du Buchin, ignorant la décision ministérielle de décembre 2005. Elle s'est bien gardée aussi d'évoquer un certain nombre de points relevant de la faiblesse ou de l'absence de protections sonores côté du Pont de Chazey.

## Où est le "tracé exemplaire" promis par M. GERAULT ?

Certes la commission admet la non prise en compte de la multi-exposition (autoroute + CFAL) et la faiblesse de la législation en vigueur vis-à-vis de la protection des riverains mais, mais elle ne propose rien pour compenser. Bien au contraire, elle s'ingénie à calquer à minima le projet sur la réglementation en vigueur en ne prenant en compte que la protection des personnes à l'intérieur de leur habitation. Nous sommes bien loin ici des incantations officielles sur "le tracé exemplaire" qu'avait prononcées en mars 2009 M. GERAULT, Préfet de région. La notion générale de "couloir des nuisances" ou de "gaine technique", complaisamment distillée par certains, reflète bien cette situation.

Enfin, la proposition de tracé alternatif, étudiée par un cabinet spécialisé de renom, a été balayée sans aucune proposition de concertation malgré l'efficacité de ce projet. N'oublions pas également les conditions de raccorde-

ment de l'extrémité du tracé qui sont loin de rencontrer l'assentiment des populations d'Ambérieu et alentours, sachant aussi que ces conditions de raccordement auront un effet déplorable sur le fonctionnement des TER de la ligne Lyon-Ambérieu.

## "COLERE et DETERMINATION"

Voilà les sentiments partagés par les parlementaires, les maires et les élus municipaux d'une quinzaine de communes et leurs populations face au mépris affiché par l'Etat. Ils ont refusé de valider la mise en compatibilité de leur Plan Local d'Urbanisme (PLU) en brûlant, symboliquement et à leur grand regret, ces documents officiels, lors de la manifestation de masse organisée le samedi 12 novembre à Montluel.



Notre exaspération est par conséquent à son comble et nous n'avons pas l'intention, pour ce qui nous concerne, de baisser la garde en lâchant quoique ce soit. D'ores et déjà, nous avons prévu de tout mettre en œuvre dans le cadre de la légalité, en intentant des recours contre cette décision entachée d'irrégularités, qui font un peu honte à notre démocratie.

Nous ne manquerons pas de continuer à vous tenir informés de nos initiatives et comptons toujours sur votre soutien que vous n'avez pas hésité à nous apporter durant toute cette année 2011.